

PROCES - VERBAL

CONSEIL PORTUAIRE DU PORT DE LA CAPTE

Séance du 17 SEPTEMBRE 2025 à 14h00
Espace Nautique du Port d'Hyères



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

SERVICE DES PORTS

FICHE DE PRESENCE

Étaient présents :

Monsieur BRUNEL, Adjoint aux Ports - Iles – Plages
Monsieur L'HENAFF, Directeur des Ports d'Hyères
Monsieur NICOLAS, Représentant des Usagers du port
Monsieur THEVENIN, Représentant suppléant des Usagers du port
Monsieur CHOPPE, Représentant des associations sportives et touristiques
Monsieur MICHELET, Représentant des Services nautiques

Étaient invités :

Monsieur WERBER, Directeur Général Adjoint des Services
Madame COLL, Co-Présidente de la Fédération Varoise des Activités Nautiques –
Environnement
Monsieur AUBRY, Service des ports
Monsieur GRIMARD, Service des ports
Madame HOET, Service des ports
Madame BRUN, Service des Ports

Étaient excusés :

Monsieur MASSUCO, Conseiller Municipal-représentant du groupe « L'essentiel pour
Hyères »
Monsieur BERNARDI, Conseiller Municipal Délégué aux ports, plages et Iles
Monsieur MAZZELLA, Représentant de la Fédération Régionale des Activités Nautiques
Pêche, plaisance
Madame COURDOUAN, Représentante de la CCI du Var
Monsieur POLYCARPE, Service des Ports
Madame FITY, Service des ports

*Envoi des Convocations par mail le 1^{er} Septembre 2025
Envoi des Documents par mail le 8 Septembre 2025*

ORDRE DU JOUR

1. Validation du compte-rendu de la séance précédente
2. Ports de plaisance d'Hyères : Bilan Intermédiaire
3. Ports de plaisance d'Hyères : Décision modificative
4. Ports de plaisance d'Hyères : Soutien de la commune d'Hyères au projet LIFE POSICARE
5. Ports de plaisance d'Hyères : Modification de tarifs et création de tarifs de stockage des mâts sur la zone d'activités du Port Saint-Pierre
6. Ports de plaisance d'Hyères : Consolidation d'un CDD en CDI
7. COMMANDE PUBLIQUE– PORTS - AOO 12/25 : Etudes paysagères et prestations de programmation liées sur les ports de plaisance d'Hyères – Accord-cadre à bons de commande - Mise en appel d'offres ouvert –
8. COMMANDE PUBLIQUE– PORTS - AOO 05/25bis : Travaux neufs et de réparation des installations de plomberie, d'électricité et de génie civil- – Accord-cadre à bons de commande - Mise en appel d'offres ouvert
9. COMMANDE PUBLIQUE - EVENEMENTIEL - AOO 13/25 : Acquisition de motifs d'illuminations et achat de matériel pour la réparation et la rénovation de motifs d'illuminations – Accord-cadre à bons de commande - Mise en appel d'offres ouvert
- 10.COMMANDE PUBLIQUE - PATRIMOINE BÂTI - Fourniture de matériels et matériaux - Accord-cadre à bons de commande

QUESTIONS DIVERSES

M. BRUNEL ouvre la séance à 14h05. Il est procédé à l'appel. Le quorum étant atteint, l'ordre du jour peut être abordé.

QUESTION 1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL PORTUAIRE DU 12 JUIN 2025.

M. BRUNEL soumet à l'approbation des membres du conseil le Procès-verbal du Conseil Portuaire du 12 JUIN 2025.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 2 – FINANCES ET CONTROLE DE GESTION – BUDGET ANNEXE DES PORTS DE PLAISANCE : PROJET DE DELIBERATION : BILANS INTERMEDIAIRE

Le code général des collectivités territoriales impose un relevé provisoire des résultats de l'exploitation arrêté tous les six mois et soumis pour avis au conseil d'exploitation, et présenté par le maire au Conseil Municipal.

Ce relevé, arrêté au 30 juin 2025, enregistre pour la régie des Ports de Plaisance d'Hyères :

- Un total de recettes de 5 325 255,82 € dont :
 - les produits des services dont les redevances d'amarrage (3 778 K€)
 - le résultat reporté de 2024 (1 301 K€)
- Un total de dépenses 2 301 221,27 € qui se répartit en :
 - charges de personnel (1 091 K€)
 - charges générales (1 108 K€)
 - charges exceptionnelles (36 K€)
 - impôts sur les bénéfices (67 K€)

En l'absence de question, M. BRUNEL passe au vote.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 3 – FINANCES ET CONTROLE DE GESTION – BUDGET ANNEXE DES PORTS DE PLAISANCE : PROJET DE DELIBERATION : DECISION MODIFICATIVE

Par délibération n° 12 du 02 avril 2025, le Conseil Municipal a adopté le budget primitif 2025 du budget annexe des Ports de plaisance de la ville d'Hyères les Palmiers.

Il est aujourd'hui nécessaire d'effectuer des ajustements de crédits, tant en section d'exploitation qu'en section d'investissement, que présente M.BRUNEL.

Les membres sont invités à voter.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 4 – SOUTIEN DE LA COMMUNE D'HYERES AU PROJET LIFE POSICARE

Il est présenté à titre informatif l'intention de la Commune de soutenir le projet LIFE POSICARE du WWF France.

En collaboration avec le WWF France, la Commune souhaite réduire l'impact des activités humaines sur les herbiers marins présents sur le littoral, notamment par un aménagement durable de la bande littorale de 300 mètres. Ce projet s'inscrit dans le cadre des compétences partagées entre les maires et le préfet maritime, en organisant notamment les activités nautiques, telles que la réservation de zones pour l'usage d'engins légers non motorisés ou l'instauration de zones d'interdiction de mouillage, particulièrement dans les zones où la posidonie est la plus vulnérable.

La Commune d'Hyères pourrait bénéficier d'une aide financière significative dans le remplacement du balisage réglementaire de la bande littorale des 300 mètres et la mise en place de futures ZIM (Zone Interdite au Mouillage) / ZIEM (Zone Interdite aux Engins à Moteur) associées.

M.BRUNEL précise qu'aucun vote n'est requis.

QUESTION 5 – PROJET DE DELIBERATION - MODIFICATION DE TARIFS ET CREATION DE TARIFS DE STOCKAGE DES MATS SUR LA ZONE D'ACTIVITES DU PORT SAINT-PIERRE

Suite aux sollicitations de professionnels et de particuliers concernant les conditions tarifaires de stockage des mâts sur la zone d'activités, il est apparu nécessaire de réexaminer ces tarifs afin de répondre aux attentes.

M.BRUNEL propose donc la validation des tarifs suivants applicable à partir du 1er Octobre 2025 :

<i>PRESTATION</i>	<i>TARIF</i>
Gratuité d'une semaine pour les navires bénéficiant d'un poste d'amarrage dans l'un des ports gérés par la commune	Gratuit
Tarif pour stationnement sur la zone de carénage d'un mât d'une taille inférieure à 12 m	8,45€ TTC par jour
Tarif pour stationnement sur la zone de carénage d'un mât d'une taille supérieure à 12 m	14€ TTC par jour

En l'absence de question, M.BRUNEL procède au vote :

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 6 – PROJET DE DELIBERATION - CONSOLIDATION D'UN CDD EN CDI

Un agent des services techniques a sollicité son départ du port pour rejoindre les équipes des Espaces verts de Toulon Provence Méditerranée.

A ce titre, le recrutement d'un CDD a été rendu nécessaire à compter du 1er Décembre 2024 et à donner satisfaction après son premier renouvellement. Il convient à ce jour de transformer ce CDD en CDI pour cet agent technique.

Il convient de préciser qu'il s'agit d'un remplacement poste pour poste et que l'effectif des ports est constant depuis 2022 à 44 agents actifs.

Il est rappelé que le port étant un SPIC, Service Public Industriel et Commercial, les agents sont recrutés par le biais d'un contrat à durée déterminée (CDD) renouvelable une fois pour une durée totale d'un an et qu'à l'issue le contrat de travail est transformé en CDI, soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

En l'absence de question, M. BRUNEL passe au vote.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 7 – COMMANDE PUBLIQUE - PORTS - AOO 12/25 : ETUDES PAYSAGERES ET PRESTATIONS DE PROGRAMMATION LIEES SUR LES PORTS DE PLAISANCE D'HYERES – ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE - MISE EN APPEL D'OFFRES OUVERT –

Afin de permettre d'assurer les prestations d'études paysagères et prestations de programmations liées sur les ports de plaisance d'Hyères, un appel d'offre avait été lancé en vue d'attribuer le marché. Toutefois, la procédure a dû être déclarée sans suite en raison des offres très supérieures reçues (7 offres reçues dont 6 largement supérieures et 1 anormalement basse).

La commune a donc dû adapter le montant maximum du marché afin de permettre aux candidats de formuler des propositions financières en adéquation avec le marché.

Le marché est un accord-cadre à bons de commande, passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, à compter de sa date de notification pour une durée d'un an, renouvelable, à sa date anniversaire, trois fois par reconduction tacite par périodes successives d'un an, et sera affecté des montants annuels suivants :

- Sans montant minimum
- Maximum : 140 000 euros HT

En réponse à M. CHOPPE, M. L'HENAFF précise que les études déjà réalisées seront incluses au projet global demandé par la DREAL. L'avancée sur les études pourraient permettre la saisie de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) pour obtenir une validation qui permettrait alors la présentation du projet au ministère compétent, en vue d'obtenir un avis positif qui autoriserait le lancement des travaux initialement prévus.

M.BRUNEL procède au vote :

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 8 – COMMANDE PUBLIQUE – PORTS - AOO 05/25BIS : TRAVAUX NEUFS ET DE REPARATION DES INSTALLATIONS DE PLOMBERIE, D'ELECTRICITE ET DE GENIE CIVIL- – ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE - MISE EN APPEL D'OFFRES OUVERT

Suite au lancement de l'appel d'offres relatif aux travaux neufs et de réparation des installations de plomberie, d'électricité et de génie civil pour les services techniques des ports, la commission d'appel d'offres réunie le 07/08/2025, a décidé d'attribuer au groupement SAS SPADA TRAVAUX PUBLICS (mandataire) / SARL AVICOLLO ENERGIES / SAS DEGREANE ce marché avec les montants annuels suivants :

- Montant minimum annuel : 50 000 Euros H.T.
- Montant maximum annuel : 600 000 Euros H.T.

M.BRUNEL rappelle qu'il s'agit d'un marché ville dont les services portuaires peuvent bénéficier.

M.BRUNEL procède au vote :

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 9 – COMMANDE PUBLIQUE - EVENEMENTIEL - AOO 13/25 : ACQUISITION DE MOTIFS D'ILLUMINATIONS ET ACHAT DE MATERIEL POUR LA REPARATION ET LA RENOVATION DE MOTIFS D'ILLUMINATIONS – ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE - MISE EN APPEL D'OFFRES OUVERT

Le marché relatif à l'acquisition de motifs d'illuminations destinés aux illuminations festives et à l'achat de matériel pour la réparation et la rénovation de motifs d'illuminations arrive à échéance le 22 mars 2026.

Afin de permettre d'assurer la continuité de ces prestations, il convient, dès à présent, de lancer une nouvelle procédure que détaille M. BRUNEL.

M.BRUNEL procède au vote :

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 10 – COMMANDE PUBLIQUE - PATRIMOINE BÂTI - FOURNITURE DE MATERIELS ET MATERIAUX - ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE

Les marchés relatifs à l'acquisition de fournitures pour travaux arrivent à échéance au 30 avril 2026.

Afin de permettre d'assurer la continuité de ces prestations, il convient, dès à présent, de lancer une nouvelle procédure compose de 8 lots séparés affectés des montants annuels suivants :

- **Lot n° 1** : Équipements électriques et d'éclairage
- Sans montant minimum
- Maximum : 500 000 euros TTC

- **Lot n° 2** : Matériaux pour la menuiserie bois
- Sans montant minimum
- Maximum : 80 000 euros TTC

- **Lot n° 3** : Matériaux pour la peinture
- Sans montant minimum
- Maximum : 70 000 euros TTC

- **Lot n° 4** : Matériaux pour la plomberie
- Sans montant minimum
- Maximum : 200 000 euros TTC

- **Lot n° 5** : Matériaux pour la maçonnerie
- Sans montant minimum
- Maximum : 100 000 euros TTC

- **Lot n° 6** : Matériaux pour la serrurerie
- Sans montant minimum
- Maximum : 60 000 euros TTC

- **Lot n° 7** : Quincaillerie
- Sans montant minimum
- Maximum : 90 000 euros TTC

- **Lot n° 8** : Matériaux pour la métallerie
- Sans montant minimum
- Maximum : 100 000 euros TTC

M.BRUNEL procède au vote :

VOTE : POUR : UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, M. BRUNEL propose de passer aux questions diverses.

QUESTIONS DIVERSES :

1er point : LA CERTIFICATION PORTS PROPRES :

La parole est passée à M. AUBRY qui effectue un retour sur la certification acquise suite à la visite de l'auditeur AFNOR - PORTS PROPRES, le 2 et 3 Juillet 2025 qui a notamment souligné la qualité du travail réalisé par les équipes portuaires.

Il a été noté pour le Port Saint-Pierre, 7 points forts et 4 pistes de progrès dont l'analyse des eaux telluriques du bassin versant nécessitant un travail avec le service de la Commune et ceux de la Métropole pour permettre un suivi et des analyses.

M. BRUNEL souhaite féliciter l'ensemble du personnel pour l'obtention de la certification ISO 18725 et rappelle que cette reconnaissance nous impose le maintien à ce niveau d'excellence, puisque la certification doit être renouvelée annuellement, mais également par rapport pour garantir la qualité du service offert aux usagers.

2ème point : LA SIGNALÉTIQUE :

M. AUBRY indique qu'un travail a été réalisé sur l'ensemble des ports de plaisance afin de remplacer et de mettre à jour la signalétique.

Cela inclut la pose de divers panneaux, tels que ceux interdisant la pêche, la baignade, etc., ainsi que des panneaux d'interdiction d'activités nautiques non soumises à l'ordonnance de 2017. La mise à jour du panneautage se poursuivra en 2026 avec notamment la mise en place de panneau de « Point de rassemblement ».

M. BRUNEL souligne l'importance du travail réalisé à la suite des demandes des usagers.

M. CHOPPE remercie les services portuaires sur la communication faite, mais exprime des réserves quant à la clarté du message sur le panneau concernant l'ordonnance de 2017. Il aurait préféré un message plus explicite concernant l'embarquement illicite au départ du port de La Capte.

3ème point : LES AOT NON-AUTORISÉES :

M. AUBRY indique que 21 cas ont été identifiés en 2025 engendrant l'envoi de 16 courriers de mise en demeure et le traitement direct avec 5 plaisanciers.

3 contrats ont été résiliés, entraînant l'expulsion des navires du port ainsi que leur interdiction d'y faire escale.

M. WERBER rappelle qu'un travail collaboratif est mené avec les services de l'État, la Police Municipale, la Gendarmerie maritime et le Parc National de Port-Cros.

4ème point : LA LIGNE DE CABOTAGE :

M. BRUNEL souhaite revenir sur la ligne de cabotage, qui a rencontré un réel succès avec près de 5 400 passagers transportés durant l'été.

M.WERBER rappelle que cette navette maritime a permis à de nombreux Hyérois de découvrir leur ville depuis la mer et précise que cette phase expérimentale positive pourrait être intégrée dans un projet de future délégation de service public (DSP).

En réponse à M.THEVENIN, il est précisé que les transports relèvent de la compétence de la Métropole.

5ème point : LE CLUPP :

Le CLUPP, Comité Local des Usagers Permanents du Port, se réunira le LUNDI 13 OCTOBRE. Les usagers présents dans le port plus de 6 mois sont invités à y participer.

M.BRUNEL rappelle que le bureau des représentants des usagers en conseil portuaire sera entièrement renouvelé et invite les usagers à venir nombreux.

Il sera possible de donner une procuration à une personne présente (une seule procuration par personne).

6ème point : LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

M.BRUNEL informe les représentants d'association de l'ouverture du portail pour le dépôt des demandes sur le site de la ville qui se clôturera le 26/09/2025 à 16h.

7ème point : LA ZMEL :

M.BRUNEL rappelle qu'une enquête publique est en cours sur le projet de la ZMEL du port Saint-Pierre.

Il est souligné que certains documents transmis au commissaire enquêteur remettent en question la probité des services portuaires ce qui est difficilement acceptable pour M.BRUNEL qui indique qu'aucune manœuvre quelconque de détournement d'information n'a été effectuée et la comparaison des cartes présentées en copil et en enquête publique ne montre quasiment aucune différence.

M. L'HENAFF rappelle à nouveau que la gestion de la ZMEL relève de la compétence de la ville et qu'en aucun cas les utilisateurs des ports ne seront sollicités pour financer l'investissement et le fonctionnement de cette zone.

À l'issue de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur disposera d'une semaine pour rédiger son rapport de synthèse, qui sera ensuite transmis à la DDTM. Celle-ci sollicitera alors les services portuaires afin de répondre aux questions soulevées et, dans un délai d'environ un mois, communiquera le bilan final de l'enquête publique.

Il est précisé que les services portuaires et ceux de la ville tout comme les services de l'Etat restent ouverts à toutes options, leur seule volonté commune étant la protection de la posidonie.

M.CHOPPE souligne l'importance de l'effet report qu'engendra la création de la ZMEL et souhaite savoir si une solution a déjà été étudiée pour lutter contre l'invasion des annexes des bateaux amarrés à l'extérieur du port, comme l'installation d'un ponton flottant sur le côté de la digue, par exemple.

M. L'HENAFF demande que le panneau d'interdiction pour les annexes soit repositionné de manière appropriée et qu'une tolérance minimale soit appliquée.

Un échange entre M.GRIMARD, M.THEVENIN et M.WERBER met en évidence le besoin d'aménager et de matérialiser une zone des annexes avec un ponton flottant, mais plutôt côté Sud ce qui pourrait entraîner une modification du plan de balisage.

8ème point : LE TRI SELECTIF :

En réponse à M.CHOPPE, il est indiqué que la mise en place du tri sélectif a été demandé sur l'ensemble des ports et sera à nouveau demandé aux services métropolitains si le port de LA CAPTE n'a pas été pourvu des containers nécessaires.

9ème point : LES VOITURES VENTOUSES :

M.WERBER demande à M.CHOPPE, faisant état de voitures ventouses au port de La Capte, de prévenir la Police Municipale pour application du code de la route.

Les questions diverses étant terminées à 10h07, M. BRUNEL clôt le conseil portuaire de Port de l'AYGUADE.

Pour le Maire de La Ville d'Hyères
L'Adjoint aux Ports, Plages et Îles



M. Jean-Luc BRUNEL